

Évolution collecte des encombrants



À partir du 1er avril 2018, la collecte des encombrants évolue sur les communes de Saint-Lyé, Aubeterre, Barberey-Saint-Sulpice, Creney-près-Troyes, Dierrey-Saint-Pierre, Feuges, Lavau, Macey, Mergey, Montgueux, Montsuzain, Le Pavillon-Sainte-Julie, Payns, Saint-Benoît-sur-Seine, Sainte-Maure, Vailly, Villacerf, Villechétif et Villeloup. Les habitants de ces communes sont désormais invités à se rendre en déchèterie pour y déposer leurs encombrants. Sept sites permettent de recueillir ces encombrants : les déchèteries de Saint-Lyé, Pont-Sainte-Maire, La Chapelle Saint-Luc, Sainte-Savine, Saint-Julien-les-Villas, Bucey-en-Othe et Vauchassis.

L'objectif est, ici, d'améliorer le tri des déchets et de développer le recyclage comme la valorisation des encombrants.

Le réseau des déchèteries de Troyes Champagne Métropole permet en effet de trier plus de dix flux différents de déchets. Cela permet ainsi de réduire l'impact environnemental et de maîtriser également les dépenses publiques.

Pour les personnes ne pouvant se rendre en déchèterie (problème de mobilité, problème médicaux...), un service de collecte d'encombrant sur rendez-vous est proposé par Troyes Champagne Métropole. L'utilisateur peut alors obtenir une date de rendez-vous par téléphone au 03.25.45.27.30. Une liste d'objets (dans la limite de cinq) devra être fournie lors de l'appel.

CONTACT

Service relations presse

03 25 42 34 10 · relations.presse@troyes-cm.fr